

Paris le 17 novembre 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2008 À 13 H
3 RUE ARISTIDE BRIAND – SALLE DU RDC

Étaient présents : Mmes Dominique AVIGNON, Marie-Laure GUEUSQUIN, Michèle MAUDIRE, Marie-Thérèse MAURESMAU, MM. Pascal DERIANCOURT, Philippe DEVAINE, Patrice GIRARD, Michel MOUSSET.

Avait donné pouvoir :

- Mme Jacqueline JEANNIN à Mme Marie-Laure GUEUSQUIN,
- M. Pascal FIAUT à M. Philippe DEVAINE,
- M. Patrice PETRIARTE à M. Michel MOUSSET,
- M. François WALTER à M. Pascal DERIANCOURT.

Étaient excusés :

- M. Bernard BLOCH,
- M. Serge EZDRA.

I – Vérification des pouvoirs et du quorum

Après vérification des pouvoirs, il est constaté que le quorum est atteint.

II – Validation du compte rendu du 9 juin et du 5 septembre 2008

Une erreur dans la composition du bureau mentionnée dans le compte rendu du conseil d'administration du 9 juin est signalée. Marie-Thérèse MAURESMAU est élue au poste de secrétaire et Mme Dominique AVIGNON est élue au poste de secrétaire-adjointe.

Le compte rendu du 9 juin est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du 5 septembre est approuvé à l'unanimité.

III – Point campagne chèques-vacances complémentaire, validation d'un rejet

Vingt-huit adhérents bénéficient de la campagne de rattrapage.

Un prélèvement a été rejeté. L'adhérent ne s'est pas manifesté auprès de la mutuelle. Considérant que cet adhérent a déjà présenté un même incident de paiement sur une campagne antérieure, les administrateurs décident à l'unanimité de ne pas permettre à l'adhérent de poursuivre son plan d'épargne. Il sera adressé un courrier à l'adhérent lui demandant de régler les frais de rejet du prélèvement qui s'élèvent à dix euros.

IV – Communication sur l'avancée MFP SA ; ACAM ; administration AN, décision du partage du prélèvement cotisation MPAN/AMMPAN, prêt de fonctionnement pour l'association

Communication sur l'avancée MFP SA :

L'assemblée générale de MFPS, MFPrévie et MFPrécaution a été convoquée concernant l'abrogation de la date butoir au 31 décembre 2008 pour l'ensemble de l'opération : c'est la parution au Journal officiel qui marquera le début de MFPrécaution SA (celle-ci ne pourra intervenir qu'après les fêtes).

ACAM :

Nous avons adressé à l'ACAM une copie des différents courriers de résiliation des contrats d'assurance. L'ACAM est satisfaite.

Administration :

L'administration a accepté, sous réserve que les frais engendrés soient assumés par l'association, de procéder au prélèvement sur paie et pension de la cotisation de l'association.

Décision du partage du prélèvement de la cotisation MPAN/AMMPAN :

Comme retenu sur le tableau de budget prévisionnel de la mutuelle et de l'association, la cotisation actuelle de la mutuelle sera répartie ainsi :

- 1/4 pour la mutuelle,
- 3/4 pour l'association.

Cette répartition pourra être affinée sur les exercices suivants.

Prêt de fonctionnement pour l'association

Après discussion avec le CA, il est décidé que la MPAN fera un prêt à l'AMMPAN d'un montant équivalent à 2 mois de cotisations (soit environ 32.000 €) sur une durée de 10 ans sans intérêts. En effet les prélèvements pour l'association ne commenceront que sur le traitement du mois de janvier et ne seront versés que vers le 15 février 2009.

V – Prêts et secours ; validation des APR

Prêts et secours :

Les administrateurs sont informés du rejet d'un chèque de l'un de ses débiteurs. Des incidents de paiement étant récurrents malgré un réaménagement de l'échéancier de remboursement, les administrateurs – à l'unanimité – prennent la décision de confier le dossier à une société de recouvrement pour la phase amiable.

APR :

Le versement de l'APR pour le 3^e trimestre 2008 s'élève à 11 612,15 euros, soit un total de 211,13 séances. Douze personnes sont bénéficiaires dont sept en congé longue durée. Le tableau des APR est approuvé à l'unanimité.

VI – Questions diverses

Il n'y a pas de questions.

La séance est levée à 15 h 15

La date du prochain conseil d'administration n'a pas été fixée